



CHARTRE DE VOLONTARIAT

Entre :

L'ASBL Des Vignes à Vivre - n° d'entreprise 1042.082.480

Dont le siège social est établi à Rue Tayart 49, 5650 Castillon

Représentée par *Hélaine Dumonceau (Présidente)*

Ci-après dénommée « **l'association** »

Et :

Nom Prénom :

Adresse postale :

Adresse email :

Ci-après dénommé « **le volontaire** »

Il a été préalablement exposé que :

- L'association souhaite faire appel aux services du volontaire en dehors de tout contrat, et en l'absence de subordination lors des activités, dont le lien de subordination et la rémunération de l'activité représentent des éléments constitutifs. Le volontaire agit sans lien de subordination, sans horaire imposé, sans obligation de résultat, et peut interrompre sa participation à tout moment sans justification.
- Le volontaire accepte cette mission sans pour autant s'engager contractuellement dans l'association.
- La participation du volontaire est libre, occasionnelle et effectuée selon ses disponibilités, sans caractère obligatoire ni régulier. L'association se réserve le droit de refuser ou de réorienter tout volontaire dont la participation pourrait mettre en danger sa sécurité, celle des autres participants, ou le bon déroulement des activités.
- La présente charte de volontariat est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature. Elle couvre les activités de volontariat tant que le volontaire participe librement aux activités de l'Asbl. Elle ne constitue en aucun cas une prestation de travail salarié.

En conséquence, l'association informe le volontaire des éléments suivants :

- Statut juridique du volontaire : activité exercée dans le domaine de la viti-viniculture
- Activité du volontaire : au sein de l'Association Des Vignes à Vivre, les principales tâches qu'il effectue sont les suivantes :
 - Vendanges manuelles, occasionnelles et participatives
 - Activités diverses de viti-viniculture
 - Les activités des volontaires sont de nature pédagogique et participative, sans objectif de productivité, sans obligation de présence, sans remplacement de main-d'œuvre salariée, et réalisées sous encadrement.

Il n'est accordé aucune rémunération au volontaire pour l'activité qu'il réalise au profit de l'association.

En ce qui concerne les frais auxquels est exposé le volontaire :

- Le volontaire ne bénéficie d'aucun défraiement forfaitaire, et d'aucun remboursement sur base de pièces justificatives.

Assurance :

- L'association souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de l'association, à l'exception de la responsabilité contractuelle.
- L'assurance et les conditions du volontariat sont renouvelées chaque année conformément aux dispositions légales et à la police d'assurance en vigueur.
- L'association souscrit par ailleurs une assurance couvrant la responsabilité civile du volontaire pour les dommages occasionnés à des tiers au cours de l'exécution de leur activité volontaire, sauf en cas de dommages résultant d'une faute lourde ou intentionnelle.
- Le volontaire s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité propres à chaque activité. L'association s'assure que ces consignes soient clairement communiquées et applicables.

Responsabilité parentale : Les enfants des volontaires présents restent sous la responsabilité de leurs parents.

Droit à l'image : Le volontaire consent par la présente à l'utilisation de son nom et de son image dans des photographies ou enregistrements audio visuels pris par l'association. Si le volontaire ne consent pas à l'utilisation de son nom et de son image, il stipule ici :

Protection des données personnelles (RGPD) ☐

Les données personnelles récoltées dans le cadre de la présente charte sont traitées par l'Asbl Des Vignes à Vivre uniquement aux fins de gestion des activités de volontariat et du respect de ses obligations légales (assurances, sécurité, association). Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), chaque volontaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de ses données.

Date(s) ET SIGNATURE du volontaire :

*Pour l'asbl Des Vignes à Vivre,
La présidente*

Hélaine Dumonceau